



## **Conseil d'administration**

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance ordinaire du 14 novembre 2022  
**Heure :** 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)  
**Lieu :** Vidéoconférence (Zoom)

---

### **MEMBRES PRÉSENTS**

- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Jean-Philippe Chartrand Groupe socio-économique
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M<sup>me</sup> France Côté Parent
- M<sup>me</sup> Claudia Delaney Entreprise
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M<sup>me</sup> Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président

### **MEMBRES ABSENTS**

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M. Joey Fugère Parent
- M<sup>me</sup> Josianne Pelosse Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine



### **POSTES VACANTS**

- Représentant ou représentante du personnel de soutien (1)
- Représentant ou représentante des étudiants et étudiantes (1)

### **ASSISTENT À LA RÉUNION**

- M. Charles Flageole                      Personnel-cadre observateur
- M<sup>me</sup> Sarah Savage                      Secrétaire de réunion

### **PERSONNES INVITÉES**

- M. Éric Couillard                      Directeur des ressources humaines
- M<sup>me</sup> Karoline Morris                      Directrice des ressources matérielles et financières



## **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Déclaration d'intérêts ;
5. Suivi des postes au conseil d'administration ;
6. Adoption du procès-verbal du 21 septembre 2022 :  
6,1 Suivi du procès-verbal du 21 septembre 2022 ;
7. Adoption du procès-verbal du 18 octobre 2022 :  
7.1 Suivi du procès-verbal du 18 octobre 2022 ;
8. Période de questions pour la communauté collégiale.

## **DÉCISION**

9. Renouvellement du mandat de la directrice générale (huis clos) ;
10. Adoption du rapport financier annuel ;
11. Régime d'emprunts ;
12. Approbation de dépenses — Fédération des cégeps ;
13. Autorisation — Demande de licence pour tirages ;
14. Approbation de l'achat d'un spectromètre pour le CCTT des pêches ;
15. Adoption du plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2023-2033 ;
16. Adoption du plan de travail et du budget prévisionnel du CCTT des pêches ;
17. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable ;
18. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT des pêches ;
19. Approbation du rapport annuel d'activités du CCTT en énergies renouvelables ;
20. Approbation du rapport annuel 2021-2022 du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;
21. Nomination d'un cadre à la commission des études ;
22. Nouvelle version de l'AEC maintenance d'éoliennes ;
23. Admissions au campus de Montréal.



## **INFORMATION**

24. Correspondance ;
25. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 21 septembre 2022 ;
26. Dépôt des rapports de vote électronique ;
27. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration ;
28. Suivi budgétaire ;
29. Information du président ;
30. Information de la directrice générale ;
31. Information du directeur des études ;
32. Suivi de la planification stratégique et du plan de la réussite 23-28 ;
33. Suivi des travaux à la résidence étudiante ;
34. Suivi du campus de Montréal ;
35. Suivi des activités à l'international ;
36. Élections aux comités du conseil d'administration ;
37. Questions diverses ;
38. Date de la prochaine assemblée ;
39. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 05 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 novembre 2022 en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CA-2223-16

Fichier joint : *Projet\_Ordre du jour\_CA\_2022-11-14*

## 4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

Aucun conflit d'intérêts n'est signifié.

## 5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente le suivi des postes à pourvoir au conseil d'administration :

### Représentation étudiante

Un poste reste à pourvoir pour la représentation étudiante. Les démarches sont en cours.

### Représentant du personnel de soutien

Une demande a été envoyée aux syndicats du personnel de soutien.

### Représentants de parents d'étudiants

Deux candidatures ont été reçues pour les postes de représentants de parents d'étudiants. Si les candidatures sont acceptées, les nouveaux administrateurs se joindront à la prochaine séance du conseil d'administration.

Le président remercie M<sup>me</sup> France Côté et M. Joey Fugère pour leur participation et leur collaboration au conseil d'administration et aux comités ad hoc.

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Josée Laflamme, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

Résolution CA-2223-17

Fichier joint : Procès-verbal\_CA\_2022-09-21

## 6.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

La directrice générale présente les suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

### Collaboration avec Merinov

Le président, M<sup>me</sup> Arseneau et M. Charles Flageole ont tenu une première rencontre d'échanges avec M. Claude Camirand pour réfléchir à une stratégie d'approche avec Merinov. Un état de situation sur le plan d'action sera donné à la prochaine séance du conseil d'administration.

## 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2022

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2022.

Résolution CA-2223-18

Fichier joint : Procès-verbal\_CA\_extraordinaire\_2022-10-18

## 7.1. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2022

Aucun suivi à faire sur le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 octobre 2022.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

Aucune question n'a été posée.

## 9. RENOUELEMENT DU MANDAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et M. Charles Flageole se retirent de la salle pour le traitement de ce point.

Sur une proposition de M. Jean Gagné, il est résolu à l'unanimité :

D'ouvrir le huis clos à 15 h 16 pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-19

Le président propose d'autoriser M<sup>me</sup> Sarah Savage, secrétaire de réunion à être présente pour ce point.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présence de M<sup>me</sup> Sarah Savage pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-20

Sur une proposition de M. Jean Gagné, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

De lever le huis clos à 15 h 23.

Résolution CA-2223-21

**Considérant** que le mandat de la directrice générale prend fin le 16 juin 2023 ;

**Considérant** que le comité des ressources humaines a procédé à deux évaluations favorables au cours du précédent mandat de la directrice générale ;

**Considérant** que la directrice générale a signifié son intention de solliciter un second mandat ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Junlian Leblanc, appuyée par M<sup>me</sup> Josée Laflamme, il est résolu :

De confier au comité des ressources humaines l'évaluation du renouvellement du mandat de la directrice générale et de présenter son rapport au conseil d'administration selon les indications prescrites dans le Règlement n° 3 du collège et de nommer M. Éric Couillard, directeur des ressources humaines, à titre de secrétaire du comité, celui-ci sans droit de vote.

Résolution CA-2223-22



## 10. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les vérificateurs ont audité le rapport financier 2021-2022 du Cégep selon les consignes reçues du ministère de l'Enseignement supérieur. La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente les faits saillants du rapport.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles termine son année financière avec un déficit de 633 480 \$ portant notre solde de fonds à un montant de 1 463 287 \$.

Le résultat anticipé lors de l'établissement des budgets pour cette année financière était un déficit de 673 145 \$, un écart favorable de 39 665 \$ avec nos prévisions est donc constaté.

Résultat par centre de responsabilité pour les trois dernières années :

	<b>Ens. régulier</b>	<b>F. continue</b>	<b>Cours d'été</b>	<b>CCTT</b>	<b>Services auxiliaires</b>	<b>Total</b>
<b>2021-2022</b>	(209 281) \$	(240 676) \$	5 702 \$	– \$	(189 225) \$	(633 480) \$
<b>2020-2021</b>	531 169 \$	365 536 \$	9 860 \$	– \$	(320 054) \$	586 511 \$
<b>2019-2020</b>	914 346 \$	47 271 \$	(1 375) \$	– \$	(202 602) \$	757 640 \$

Solde du fonds de fonctionnement pour les trois dernières années :

	<b>Excédent (déficit)</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Total</b>	<b>Solde de fonds</b>
<b>2021-2022</b>	(633 480) \$	(229 473) \$	(862 953) \$	1 463 287 \$
<b>2020-2021</b>	586 511 \$	(672 668) \$	(86 157) \$	2 326 240 \$
<b>2019-2020</b>	757 640 \$	(173 974) \$	583 666 \$	2 412 397 \$

### Enseignement régulier

L'enseignement régulier affiche cette année un déficit de 209 281 \$, la cible pour ce volet de nos activités était l'équilibre.

Plusieurs facteurs expliquent ce résultat, notamment certaines prévisions de revenus qui ne se sont pas matérialisées à la hauteur envisagée. C'est le cas, entre autres, pour les frais d'inscription et pour les intérêts bancaires encaissés. En effet, avec un solde en banque moins important en raison de la diminution des inscriptions au campus de Montréal, le tout combiné avec la baisse des taux d'intérêt, le montant encaissé a été plus bas que celui budgété (45 000 \$ de moins).

Si les coûts de convention pour les enseignants indiquent un surplus relativement aux sommes reçues pour les couvrir (+ 66 432 \$), ceux pour les autres catégories de personnel ont dépassé le budget prévu de près de 200 000 \$. Conséquemment à ces résultats, les frais engagés pour notre programme d'aide aux employés sont plus du double que le montant budgété (+ 43 709 \$), montant qui pourtant reflétait la tendance des 5 dernières années.

Heureusement, une gestion prudente des autres frais combinée à des coûts moins élevés pour certaines catégories de dépenses (frais de déplacements, honoraires, assurances, frais de formation, frais bancaires) a contribué au résultat obtenu.

### **Formation continue (Groupe Collegia et pêches)**

Nos services de formation continue, à l'exception du volet du campus de Montréal, ont connu une bonne année.

La formation continue (pêches) termine avec un excédent de 160 326 \$, sa cible étant un excédent de 188 835 \$, un projet non réalisé explique l'écart.

Les activités du Groupe Collegia ont, elles aussi, bien performé, à l'exception, comme mentionnée plus tôt de celles du campus de Montréal qui ont continué de subir les contrecoups des restrictions liées à la pandémie et des problèmes vécus avec l'émission des permis d'études.

Collegia termine donc son année financière, avant partage, avec une perte de 1 403 998 \$ (cible de - 805 590 \$). Cet important écart avec la cible s'explique par une situation relative aux inscriptions, encore pire que le scénario pessimiste envisagé et par le fait que nous avons pris la décision en début d'année (pour ne pas perdre notre expertise) de conserver le personnel en place en vue d'une reprise que nous avons cru possible. Les revenus n'étant pas au rendez-vous, il a fallu supporter cette masse salariale pendant une bonne partie de l'année 2021-2022.

À cette perte, il a aussi fallu assumer une correction du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) qui impliquait la radiation d'un compte à recevoir d'un montant de 644 727 \$. Depuis l'exercice 2018, nous avons toujours comptabilisé la variation du compte à recevoir pour la partie A de la RAC (Reconnaissance des acquis) et non le solde au 30 juin de chaque exercice, ce qui a surévalué le compte à recevoir pendant trois années sans être corrigé par nos auditeurs ou même le MES. C'est un nouvel outil de calcul développé par le MES qui a permis de relever cette erreur.

Le Groupe Collegia ayant une entente de partenariat avec les Cégeps de Matane et de Rivière-du-Loup, entente qui prévoit le partage des profits et des pertes, fait en sorte que l'important déficit de cette année est partagé avec ces partenaires, nous amenant, considérant tous ces faits, à un déficit final de 401 002 \$

### **Cours d'été**

Des cours d'été ont été offerts en 2021-2022 : un léger profit de 5 702 \$ a été constaté.

### **CCTT**

Résultat net nul tel qu'il se doit.

### **Services auxiliaires**

Les restrictions imposées en lien avec la pandémie de COVID-19 ont continué à faire mal à nos services auxiliaires en 2021-2022.

Pour notre résidence étudiante, la diminution significative des étudiants internationaux (60 attendus vs 5 présents) et de ceux en provenance du programme de mobilité (20 attendus vs 2 présents) a fait en sorte qu'elle termine l'année avec un déficit de 5 838 \$ auquel s'ajoutent les dépenses d'acquisition d'immobilisation pour un montant de 36 730 \$ pour un déficit global de 42 598 \$.

Le pavillon des sports Marcel-Bujold a, lui aussi, été grandement affecté par cette situation qui a perduré en 2021-2022. L'automne 2021 a été marqué par les ratios de groupe imposé. L'hiver et le printemps 2022 ont, quant à eux, été marqués par le variant de la COVID-19, Omicron, qui a forcé le report de la session d'hiver et par conséquent a forcé à écourter la session de printemps, le tout accompagné par une baisse marquée des inscriptions en raison de toute l'incertitude qui planait. Nous savions qu'avec de telles conditions ce service ne pourrait atteindre l'objectif fixé d'équilibre budgétaire, le résultat final est donc un déficit de 150 649 \$ auquel s'ajoutent les dépenses d'acquisition d'immobilisation pour un montant de 8 494 \$ pour un déficit global de 159 143 \$.

Le fond de dépannage, qui fait aussi partie de nos services auxiliaires, affiche une légère perte de 3 900 \$, mais ce n'est en fait qu'une question de démarcation au 30 juin 2022 puisque cette somme sera recouvrée en 2022-2023.

Enfin, le Centre sportif de Carleton-sur-Mer termine l'année avec un déficit de 28 838 \$. Il est cependant moins important que celui budgété qui était de 56 390 \$, en raison, entre autres, de l'implication de l'entreprise « Bouge pour que ça bouge » qui a pris le relais sur l'offre d'activités. Le fait que les coûts associés à cette entente soient assumés par une autre source de fonds permet ce résultat.

## **Conclusion**

En conclusion, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, malgré un déficit important, termine son année financière avec un résultat qui s'approche des prévisions faites (écart de + 39 665 \$). La correction effectuée par le MES et la situation toujours non régularisée pour l'émission des permis d'études pour nos étudiants internationaux ont fait vraiment mal.

Notre solde de fonds au 30 juin 2022 (1 463 287 \$), même s'il a diminué, demeure quand même une valeur sécurisante pour la suite des choses.

La prochaine année amènera son lot de défis, comme par les années passées, la vigilance et la prudence devront toujours être au cœur de chacune de nos décisions.

**Considérant** le rapport sans réserve du vérificateur indépendant du Cégep de la Gaspésie et des Îles ;

**Considérant** la recommandation favorable du comité d'audit et des finances lors de sa rencontre du 14 novembre 2022 ;

**Considérant** l'obligation de transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur le rapport financier annuel avant le 15 novembre 2022 ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> France Côté, appuyée par M<sup>me</sup> Claudia Delaney, il est résolu :

D'accuser réception du rapport d'audit 2021-2022 tel que transmis par les vérificateurs indépendants.

D'approuver le rapport financier 2021-2022 et de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 15 novembre 2022.

Résolution CA-2223-23

*Fichiers joints : État de la situation financière 21-22, Évolution solde de fonds, Faits saillants 2022 — CA (final), Résultats 21-22 par centres de responsabilité, Résultats 21-22.*

## 11. RÉGIME D'EMPRUNTS

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande au conseil d'administration d'adopter une résolution lui permettant de contracter des emprunts par marge de crédit auprès du Fonds de financement afin de financer les projets d'investissements pour lesquels le Cégep a une subvention accordée par le ministère. Il s'agit de projets spéciaux qui ne sont pas financés par les allocations accordées annuellement au Cégep. La directrice des ressources matérielles et financières, M<sup>me</sup> Karoline Morris, présente ce point.

Le président propose au conseil d'administration d'autoriser une dispense de lecture pour cette résolution, la proposition est acceptée.

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep de la Gaspésie et des Îles (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets ») ;

**ATTENDU QUE** le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et à la Loi sur l'administration financière ;

**ATTENDU QUE** les Projets seront financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

**ATTENDU QU'**il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et d'en approuver les conditions et modalités ;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

**ATTENDU QUE** le deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi précise que lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul ;

**ATTENDU QUE** ce régime d'emprunts doit être autorisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et à la Loi sur l'administration financière ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Sur une proposition de Marie-Lyne Larrivée, appuyée par Guillaume Chassé, il est résolu :

1. **QUE**, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :
  - a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;
  - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ;
  - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.
2. **QUE** les Projets soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, incluant le montant des emprunts temporaires contractés auprès d'institutions financières pour les Projets antérieurement à la présente résolution ;

4. **QU'**aux fins de constater chaque emprunt ou un remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction ;
5. **QUE** la directrice générale, la directrice des ressources matérielles et financières, ou le directeur des ressources humaines de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit ;
6. **QU'**en plus des dirigeants identifiés au paragraphe 5, la coordonnatrice des ressources financières, le directeur des études, ou le directeur du campus de Gaspé de l'Emprunteur soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer tout remboursement sur cette marge ;
7. **QUE** la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Résolution CA-2223-24

## 12. APPROBATION DE DÉPENSES — FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Le Cégep est membre de la Fédération des cégeps et verse annuellement une cotisation. Le Cégep bénéficie également d'une série de services offerts par cette dernière en fonction des besoins (ex. : avis juridiques). Le Cégep a reçu une facture pour sa cotisation annuelle ainsi que pour divers services utilisés totalisant un montant de 130 186 \$ avant taxes.

La directrice générale précise le point et donne quelques exemples de services dont le Cégep bénéficie comme des services juridiques ou l'accès à différentes commissions pour les directeurs de services.

**Considérant** que le Cégep de la Gaspésie et des Îles est membre de la Fédération des cégeps et qu'il bénéficie, à ce titre, de tarifs préférentiels sur les services offerts ;

**Considérant** la qualité des services reçus et leur nature stratégique pour le Cégep ;

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Chartrand, appuyée par M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée, il est résolu :

D'approuver le paiement des cotisations annuelles à la Fédération des cégeps pour un montant de 130 186 \$ avant taxes.

Résolution CA-2223-25

Fichier joint : *Factures\_Fédération des cégeps*

### 13. AUTORISATION — DEMANDE DE LICENCE POUR TIRAGES

Diverses activités de financement se déroulent dans les différents campus afin d'amasser des fonds pour financer des projets pédagogiques, des activités parascolaires ou des projets de mobilité étudiante. Parmi ces activités, on retrouve des ventes de billets en vue de tirages de paniers-cadeaux ou des activités de bingo. Ce type d'activités, soumis à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, requiert une licence de tirage.

Une licence de tirage doit être délivrée à un organisme qui désire mettre sur pied un tirage dans le cadre d'une campagne de financement au moyen d'une vente de billets ou d'objets manufacturés.

Les activités de tirage, de loteries ou de bingo sont des activités de financement qui présentent généralement des bénéfices nets de 100 % puisque les prix sont gracieusement offerts par des commanditaires. Il s'agit donc d'un moyen de financement très efficace, utilisé lors de nombreuses activités pédagogiques, activités parascolaires ou lors de projets de mobilité à l'international.

Le Cégep souhaite encourager ce type d'activités de financement, mais veut s'assurer que le tout soit fait dans le respect de la Loi de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

La procédure et la documentation requise pour effectuer une demande de permis étant assez lourdes, le Cégep tente de simplifier les processus pour adresser ce type de demande, en effectuant une demande globale pour le Cégep et en répertoriant le maximum d'activités prévues dans les différents campus.



Sur une proposition de M<sup>me</sup> Junlian Leblanc, appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :

D'autoriser M<sup>me</sup> Karoline Morris, directrice des ressources matérielles et financières, à agir en tant que représentante pour la demande de licence de systèmes de loterie à la Régie des alcools, des courses et des jeux et de toute démarche administrative qui s'y rapporte.

Résolution CA-2223-26

Fichier joint : RACJ

#### 14. APPROBATION DE L'ACHAT D'UN SPECTROMÈTRE POUR LE CCTT DES PÊCHES

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans le cadre du projet d'acquisition d'équipement intitulé « Maintien et développement du laboratoire de caractérisation des propriétés chimiques de produits marins et alimentaires », nous souhaitons faire l'acquisition d'un spectromètre d'émission atomique au plasma de micro-ondes.

Ce projet d'acquisition d'équipement est entièrement financé par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le montant total de la subvention s'élève à 2 M\$. (1 M\$ FCI et 1 M\$ MES).

Le coût total, avant taxes, pour l'achat du spectromètre s'élève à 90 711,49 \$ et ce détaille comme suit :

Après analyse de la disponibilité de cet équipement spécialisé et dans l'intérêt du collège, le Service de la recherche et de l'innovation et la Direction des ressources matérielles et financières ont convenu qu'il serait avantageux et plus efficace de procéder à une négociation de gré à gré avec le fournisseur qui détient le brevet unique pour cette pièce.

Le fournisseur de cet équipement, Agilent Technologies, inc., nous a informé que l'entreprise possède un brevet valide à l'échelle mondiale qui leur assure l'exclusivité sur ce type d'équipement pour une durée de 20 ans et que l'équipement ne pouvait être acheté que par leurs canaux de vente officiels. C'est cette entreprise qui a développé la technologie d'émission au plasma de micro-ondes qu'elle a brevetée.

**Considérant** la disponibilité des fonds au budget d'investissement pour l'acquisition d'un spectromètre au projet 41910 de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) et du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ;

**Considérant** que l'entreprise Agilent Technologies inc. possède un brevet valide pour l'exclusivité de vendre des spectromètres d'émission atomique au plasma de micro-ondes ;

**Considérant** l'approbation de la Directrice des ressources matérielles et financières de procéder à une négociation de gré à gré ;

**Considérant** l'autorité du conseil d'administration d'approuver un contrat d'approvisionnement de 75 000 \$ et plus ;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M<sup>me</sup> France Côté, il est résolu :

D'approuver l'achat d'un spectromètre d'émission atomique au plasma de micro-ondes auprès de l'entreprise Agilent Technologies inc. pour un montant de 90 711,49 \$, avant taxes.

Résolution CA-2223-27

Fichier joint : Proprietary Nature Certificate\_4210 MPAES

## 15. ADOPTION DU PLAN DÉCENNAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE (PDIR) 2023-2033

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, Charles Flageole, présente ce point.

À la demande du MEI (voir en pièces jointes : Lettre et annexes collèges PDIR-2023-2033), le Cégep doit fournir la planification des infrastructures de recherche pour la période 2023-2033. Cet exercice est repris annuellement depuis quelques années. Le Cégep n'a pas de projets d'infrastructure de recherche en dehors de ceux déposés par ses gestionnaires de CCTT (CIRADD, Merinov et Nergica). Cette année, il n'y a que Nergica et Merinov qui ont présenté des projets. Ceux-ci ont fourni au Cégep leur plan respectif. Ils sont regroupés dans le document : PDIR Cégep GIM 2023-2033. Chaque projet reçoit un ordre de priorité propre à chaque CCTT. La majorité des projets sont au stade d'intention.

Les différentes infrastructures proposées sont présentées dans le document « Résumé du PDIR CGI 2023 ». Il s'agit avant tout d'intentions de projets d'infrastructures. Évidemment, le financement de ces projets n'est pas attaché et demandera des efforts conséquents pour y arriver. Plusieurs démarches sont en cours dans chaque CCTT selon le degré d'importance.

**Considérant** la recommandation favorable de la Direction des ressources matérielles et financières d'adopter le PDIR 2023-2033 ;

**Considérant** la recommandation favorable du Service de la recherche et de l'innovation d'adopter le PDIR 2023-2033 ;

**Considérant** que le PDIR 2023-2033 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter le plan décennal d'infrastructures de recherche (PDIR) 2023-2033.

Résolution CA-2223-28

*Fichiers joints : PDIR 23-33\_Lt Colleges, PDIR-2023-2033\_Plan et fiche d'avant-projet collège CÉGEP GIM version non approuvée, Résumé du PDIR CGI 2023-33*

## 16. ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU CCTT DES PÊCHES

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Le plan de travail annuel et les budgets prévisionnels pour la période 2022-2023 des CCTT doivent être approuvés par le conseil d'administration et soumis au ministère de l'Enseignement supérieur.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT d'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT des pêches ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le plan de travail annuel et le budget prévisionnel de chaque CCTT avant le 1<sup>er</sup> décembre 2022 ;

Sur une proposition de M. Jean Gagné, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'adopter le plan de travail annuel et le budget prévisionnel pour la période 2022-2023 du CCTT des pêches.

Résolution CA-2223-29

*Fichiers joints : Budget prévisionnel 2022-2023 CCTT Pêches, Version approbation CA Merinov — Plan travail annuel CCTT des pêches 2022-2023 — v2022-08-24*

## 17. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT EN PRATIQUES SOCIALES NOVATRICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de compte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, CIRADD, gestionnaire du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable, doit remettre le rapport annuel des activités au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT a analysé les documents lors de sa rencontre 8 novembre 2022.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT à sa rencontre du 8 novembre 2022 ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2021-2022 du CCTT en pratiques sociales novatrices en développement durable dont la gestion est assurée par le CIRADD.

Résolution CA-2223-30

Fichiers joints : *États financiers audités CCTT PSN DD, Rapport annuel 2021-2022 CCTT PSN DD*

## 18. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT DES PÊCHES

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de compte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, Merinov, gestionnaire du CCTT des pêches, doit remettre le rapport annuel des activités au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT a analysé les documents lors de sa rencontre du 7 novembre 2022.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT à sa rencontre du 7 novembre 2022 ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> France Côté, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2021-2022 du CCTT des pêches et de l'aquaculture dont la gestion est assurée par Merinov.

Résolution CA-2223-31

*Fichiers joints : États financiers vérifiés 2021-2022 CCTT Pêches, Rapport annuel CCTT des pêches 2021 -2022 - v2022-11-08, Rapport annuel Merinov (Résumé) 2021-2022 VF*

## 19. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CCTT EN ÉNERGIES RENOUELABLES

Le coordonnateur de la recherche et de l'innovation, M. Charles Flageole, présente ce point.

Dans sa reddition de compte avec le ministère de l'Enseignement supérieur et selon l'entente de gestion avec le Cégep, Nergica, gestionnaire du CCTT en énergies renouvelables, doit remettre le rapport annuel des activités au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Le comité de suivi des CCTT a analysé les documents lors de sa rencontre du 7 novembre 2022.

**Considérant** la recommandation favorable du comité de suivi des CCTT à sa rencontre du 7 novembre 2022 ;

**Considérant** l'obligation du conseil d'administration du Cégep d'approuver le rapport annuel d'activités d'un CCTT ;

Sur une proposition de M. Jean Gagné, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel d'activités 2021-2022 du CCTT en énergies renouvelables dont la gestion est assurée par Nergica.

Résolution CA-2223-32

*Fichiers joints : Nergica — 06302022 — États financiers Pour discussion, Rapport annuel Nergica 2021-2022*

## 20. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES

Comme prévu à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, le Cégep doit produire un rapport de ses activités pour l'année 2021-2022 faisant état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. Les faits saillants du Rapport annuel 2021-2022 sont présentés.

La directrice générale présente brièvement les différentes parties du rapport et invite les membres du conseil d'administration à en prendre connaissance. Elle précise également la distinction entre le rapport à fournir au ministère de l'Enseignement supérieur et le rapport qui est destiné à nos communications externes, qui est une version améliorée au niveau du graphisme.

**Considérant** l'obligation prévue à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* de déposer un rapport annuel au ministère de l'Enseignement supérieur ;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :

D'approuver le rapport annuel 2021-2022 du Cégep de la Gaspésie et des Îles en vue de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur.

Résolution CA-2223-33

Fichiers joints : *Rapport\_annuel\_Cégep\_2021-2022, Rapport annuel 2021-2022 du Cégep de la Gaspésie et des Îles*

## 21. NOMINATION D'UN CADRE À LA COMMISSION DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Jean Gagné, présente ce point.

En conformité avec le Règlement n° 10, il convient de nommer un cadre par campus pour faire partie de la commission des études. Les mandats sont d'une durée de deux ans et sont renouvelables.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée, appuyée par M<sup>me</sup> Claudia Delaney, il est résolu :

De nommer M<sup>me</sup> Manon Dumaresq pour faire partie de la commission des études à titre de directrice de l'ÉPAQ, jusqu'au 30 juin 2024.

Résolution CA-2223-34

## 22. NOUVELLE VERSION DE L'AEC MAINTENANCE D'ÉOLIENNES

Le directeur des études, M. Jean Gagné, présente ce point.

Groupe Collegia a amorcé à l'automne 2021 la troisième révision de l'AEC *maintenance d'éoliennes*. Des modifications ont été apportées au programme à la suite de cette révision.

Pour ce faire, le comité en place a tenu compte de :

- L'autoévaluation du programme AEC *maintenance d'éoliennes* effectuée par la conseillère pédagogique et l'enseignante et les enseignants du programme en 2020-2021 ;
- Le profil des techniciens et des techniciennes en maintenance d'éoliennes effectué par l'Association canadienne de l'énergie renouvelable CANREA en 2019 ;
- Les recommandations du comité aviseur formé par des employeurs et intervenantes et intervenants de la filière éolienne.

La révision du programme AEC *Maintenance d'éoliennes* a permis d'apporter les modifications suivantes au programme :

- Nouvelle formule d'enseignement hybride (FAD et présence) ;
- Réduction de la durée du programme de 1395 h à 960 h ;
- Ajout d'un stage en entreprise.

**Considérant** la recommandation de la nouvelle version de l'AEC *maintenance d'éoliennes* du Cégep de la Gaspésie et des Îles par la commission des études à sa séance du 12 octobre 2022 ;

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Chartrand, appuyée par M<sup>me</sup> Josée Laflamme, il est résolu :

D'approuver la nouvelle version de l'AEC *maintenance d'éoliennes (ELJ.00)* du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2223-35

Fichier joint : *Cahier programme\_AEC\_Maintenance\_éoliennes\_version 2023*

## 23. ADMISSIONS AU CAMPUS DE MONTRÉAL

La directrice générale présente le point.

Le campus de Montréal a commencé ses activités en 2014, avec objectif de former des étudiants indiens, anglophones. Avant la pandémie, le campus accueillait environ 2 000 étudiants et commençait à diversifier la provenance de ses étudiants et étudiantes. La dernière cohorte la plus nombreuse date de janvier 2020. Après, les effets de la pandémie et les enjeux au niveau de l'émission des permis d'étude ont fait grandement diminuer les inscriptions, les cohortes étaient beaucoup moins nombreuses.

Depuis l'automne 2021, la décision avait été prise que les étudiants devaient être physiquement au campus pour suivre leur formation. Certains étudiants qui avaient entamé leur formation pouvaient quand même la compléter à distance. Ensuite, les permis d'études ont été très difficiles à obtenir pour les étudiants indiens. Le taux de refus est passé de 30 % à 70 %. De plus, il y a eu les collèges privés non subventionnés qui ont fait les manchettes en raison de leurs pratiques, ce qui a eu des retombées négatives pour le campus de Montréal. Nous avons espoir que les inscriptions allaient reprendre et le Cégep était à l'aise d'accueillir 1000 à 1200 étudiants au campus de Montréal, un nombre suffisant pour poursuivre les activités.

Au printemps 2022, nous avons pris la décision d'évaluer s'il vaut la peine de continuer dans le projet. Admettre des étudiants dans des petites cohortes repousse la durée d'ouverture du campus pour offrir la formation, mais le volume n'est pas suffisant pour que les activités soient rentables. Pour atteindre l'équilibre budgétaire, il nous faut entre 250 et 300 étudiants. En date d'aujourd'hui, les demandes d'admission ne sont pas nombreuses. Nous anticipons l'admission d'environ 75 à 80 étudiants pour janvier 2023.

Nous avons reçu une lettre vendredi du ministère de l'Enseignement supérieur qui arrive avec une nouvelle précision. La lettre précise que ce sont les programmes d'études subventionnés uniquement qui donneront accès au permis de travail postdiplôme. Nous comprenons que nous serons donc visés par les mêmes mesures que les établissements d'enseignement privés non subventionnés. Les programmes d'études au campus de Montréal ne sont pas des programmes subventionnés. Les programmes subventionnés que nous avons sont dans nos campus de la Gaspésie et des Îles.



**Considérant** les mesures annoncées en juin 2022 pour resserrer l'accès au permis de travail postdiplôme aux étudiants diplômés d'établissements d'enseignement privés non subventionnés ;

**Considérant** la reprise lente des demandes d'admission, au campus de Montréal, observée depuis le début de l'automne 2022 ;

**Considérant** la correspondance reçue du ministère de l'Enseignement supérieur le 9 novembre 2022 qui précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'accès au permis de travail postdiplôme sera réservé uniquement aux personnes diplômées d'un programme d'études subventionné.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'admettre des étudiants que pour les programmes d'études dont la durée ne dépasse pas l'échéancier prévu pour les programmes en cours au campus de Montréal, et de mandater la directrice générale pour amorcer les démarches nécessaires pour mettre fin à l'entente de collaboration avec Services d'éducation Globale Matrix inc.

Résolution CA-2223-36

## 24. CORRESPONDANCES

Aucune correspondance reçue.

## 25. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal est déposé à titre informatif.

*Fichier joint : Procès-verbal\_CE\_2022-09-21*

## 26. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Les rapports de vote électronique suivants sont déposés à titre informatif :

- 2022-10-05 — Campagnes promotionnelles du Cégep ;
- 2022-11-03 — Contrat d'installation de panneaux solaires — Vert Tech ;
- 2022-11-03 — Contrat pour l'achat d'équipements variés — Photon Ltd.

## 27. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les rapports sont déposés à titre informatif :

- 2022-10-25 : Rapport du comité d'audit et des finances ;
- 2022-11-14 : Rapport du comité d'audit et des finances ;
- 2022-11-07 : Rapport du comité de suivi des CCTT ;
- 2022-11-08 : Rapport du comité de suivi des CCTT.

## 28. SUIVI BUDGÉTAIRE

Le point suivi budgétaire sera remis à la prochaine séance du conseil, comme la Direction des ressources matérielles et financières était mobilisée par la production du rapport financier annuel.

## 29. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière séance, le président a tenu les rencontres suivantes :

M. Blouin remercie les centres pour les activités de reconnaissance.

- |                 |   |
|-----------------|---|
| 12 octobre 2022 | Rencontre de travail avec M <sup>me</sup> Yolaine Arseneau  |
|                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégation de pouvoir</li><li>- Activités des comités</li><li>- Efficacité</li><li>- Mission en France</li></ul>                          |
| 20 octobre 2022 | Activité de reconnaissance à Carleton en compagnie de M. Jean Gagné   |
|                 | <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil fort sympathique</li><li>- Visite des lieux, dont le gymnase</li><li>- Remerciements à la direction et à toute l'équipe</li></ul> |

- 28 octobre 2022 Forum des présidents et AGA de la Fédération
- Négociations de conventions collectives
  - Enjeux, attraction de personnel et santé au travail
  - Consultations prébudgétaires
    - Attractivité des cégeps
    - Langue et culture
    - Logement étudiant
    - Réussite
  - Solde de fonds
  - Gouvernance
    - Réflexion à faire après 50 ans
- 31 octobre 2022 Rencontre avec M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau et M. Claude Camirand
- Dossier Merinov
- 3 novembre 2022 Activité de reconnaissance à Grande-Rivière en compagnie de M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau
- Accueil fort sympathique
  - Rencontre avec la nouvelle directrice
  - Remerciements à la direction et à toute l'équipe

## 30. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale transmet les points d'information suivants :

### **Activités de reconnaissance**

Plusieurs activités de reconnaissances se sont tenues dans les différents campus, soit à Carleton-sur-Mer, aux Îles-de-la-Madeleine et à l'École des pêches et de l'aquaculture. L'activité au campus de Gaspé se tiendra le jeudi 17 novembre. La directrice générale et le directeur des études ont pris part aux différentes activités. Le président du conseil d'administration a également pris part aux activités de reconnaissance à Carleton et à l'École des pêches et de l'aquaculture.

Les membres du personnel ont souligné la retraite de M. Jean Gagné lors de son passage aux campus des Îles ainsi qu'à Carleton-sur-Mer, un geste apprécié par M. Gagné.

## **Tournée de la Direction générale**

La tournée de la Direction générale reprend cette année après avoir été mise sur pause en raison de la pandémie. Les rencontres sont enrichissantes et il y a une très bonne participation des membres du personnel. La tournée se complète cette semaine à Carleton-sur-Mer.

## **Forum des directions générales**

La directrice générale a pris part au Forum des directions générales qui avait lieu les 19-20 octobre dernier. En résumé, elle y a fait de belles rencontres. Elle note toutefois un enjeu partagé sur la gestion des surplus dans les cégeps, qui a été abordé lors de cette rencontre.

## **Mission en France**

La directrice générale partira pour une mission en France du 20 au 28 novembre prochain, accompagnée d'Isabelle Vilchenon, coordonnatrice du Service des communications et des affaires internationales du Cégep.

L'objectif de ce déplacement est de visiter plusieurs Lycées avec lesquels le Cégep de la Gaspésie et des Îles a conclu des ententes.

Ces ententes concernent principalement les programmes qui donnent accès à la double diplomation chez les étudiants français soit; technologie de maintenance industrielle, technologie forestière, techniques de comptabilité et de gestion, technologie du génie électrique : automatisation et contrôle et techniques d'aquaculture.

## **Travaux au pavillon des sports**

Les travaux sur la couverture du pavillon des sports devraient se terminer à la fin novembre 2022. Il y aura un dépassement des coûts, mais rien de majeur, environ 2 %.

La passerelle entre la résidence et le cégep : Les travaux sont commencés et elle devrait être accessible au retour du congé des Fêtes, en raison des retards dans la livraison du matériel.

## 31. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études transmet les points d'information suivants :

### Suivi sur les clientèles

Il y a une diminution des clientèles dans les campus de la Gaspésie et des Îles, soit 967 inscriptions en 2022 versus 1022 inscriptions pour la même période l'an dernier. Il y a une différence significative de 55 étudiants.

Plusieurs hypothèses viennent appuyer cette diminution, parmi celles-ci, la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact sur la motivation des étudiants de niveau secondaire ainsi que les conditions favorables du marché du travail. Le taux de rétention du Cégep de la Gaspésie et des Îles se trouve dans la moyenne (un peu moins d'étudiants étrangers).

### Classes extérieures

Le lancement officiel des classes extérieures a été fait à l'automne 2022. Une couverture impressionnante a été faite dans les médias locaux, mais également, du côté national par « CBC Québec » et même dans les médias spécialisés comme : « Thot Cursus », un média qui fait la promotion de l'apprentissage dans l'ensemble de la francophonie.

## 32. SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DU PLAN DE LA RÉUSSITE 23-28

La directrice générale présente les principaux suivis en lien avec le renouvellement de la planification stratégique et du plan de la réussite :

### Tournée des campus

Cet automne, près de 300 membres du personnel ont été consultés dans le cadre de la planification stratégique, par les sondages et par les journées organisées dans chaque campus. À la suite de la consultation, la Firme IdéesFX est maintenant au travail pour analyser toute l'information reçue. Ils nous présenteront leurs résultats dans les prochains mois. Un retour par consultation au personnel est à déterminer en fonction de l'analyse de la firme IdéesFX. Une rencontre avec le comité de la planification stratégique du conseil d'administration est à prévoir pour planifier la suite des choses.

### Échéancier

L'échéancier prévu est respecté pour le moment. L'objectif est de faire approuver la planification stratégique au CA du mois de juin pour effectuer le lancement officiel à l'automne 2023.

Le président ajoute que cette planification stratégique sera un outil précieux pour le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.

### **33. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE CAMPUS DE GASPÉ**

La directrice générale présente les plus récentes informations concernant les travaux à la résidence étudiante du campus de Gaspé.

En ce qui concerne l'extérieur de la résidence, la phase 2 de 5 est terminée. Il reste quelques déficiences à régler d'ici les Fêtes. Pour l'intérieur de la résidence, quatre appartements sont en travaux et seront terminés vers la mi-janvier. Les travaux dans cinq autres appartements sont prévus après les Fêtes.

### **34. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL**

Les points d'information concernant le suivi du campus de Montréal ont été couverts dans le point 23 de l'ordre du jour.

### **35. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL**

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

*Fichier joint : Fiches\_projets\_international\_2022-11-14*

## 36. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des ressources humaines

En conformité avec l'article 8 du *Règlement de régie interne*, le comité des ressources humaines est composé de la présidence et de deux membres du conseil. Il peut s'agir d'un membre interne et d'un membre externe ou de deux membres externes.

Les membres en fonction sont :

- M. Guillaume Chassé, membre interne ;
- M. Antonio J. Blouin, membre externe.

Les principales responsabilités du comité des ressources humaines sont :

- d'assister le conseil dans l'adoption et le suivi des politiques et règlements touchant la planification de la main-d'œuvre, l'acquisition des talents, la formation, le perfectionnement, la gestion de la relève, le code de civilité et les politiques relatives à l'éthique et au comportement ;
- de procéder à l'évaluation annuelle et au processus de renouvellement du mandat de direction générale et de direction des études ;
- de conseiller le conseil sur toute question qu'il lui soumet.

Le président ouvre la période de mise en candidature pour le poste d'un membre au comité des ressources humaines.

Les personnes suivantes sont mises en candidature :

- M. Guillaume Chassé propose M. Jean-Philippe Chartrand ;
- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau propose M<sup>me</sup> Junlian Leblanc ;
- M<sup>me</sup> France Côté propose M. Paul-André Bourque-Éloquin ;
- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau propose M<sup>me</sup> Claudia Delaney.

Le président confirme la fermeture de la période de mise en candidature :

- M<sup>me</sup> Claudia Delaney refuse le poste ;
- M. Paul-André Bourque-Éloquin refuse le poste ;
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc refuse le poste ;
- M. Jean-Philippe Chartrand accepte le poste.

**Considérant** l'article 8 du *Règlement de régie interne*, qui indique que le comité des ressources humaines est composé de la présidence et de deux membres du conseil ;

Sur une proposition de M. Jean Gagné, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De nommer M. Jean-Philippe Chartrand comme membre externe au comité des ressources humaines.

Résolution CA-2223-37

## 37. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions soulevées par les membres du conseil d'administration.

La directrice générale propose une motion de félicitations pour souligner le travail de l'équipe du Service des ressources financières.

**Considérant** le travail soutenu de la Direction des ressources financières dans des conditions qui présentent un défi et pour avoir réussi à respecter les échéanciers raccourcis du ministère de l'Enseignement supérieur tout en ayant une excellente collaboration avec la firme ;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M<sup>me</sup> France Côté, il est résolu :

D'adopter une motion de félicitations afin de souligner l'excellent travail de l'équipe de la Direction des ressources financières.

Résolution CA-2223-38



## 38. DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La directrice générale propose de ne pas tenir la séance optionnelle du conseil d'administration prévue le 14 décembre 2022 et de la remplacer par une séance ordinaire le 18 janvier 2023 à 15 h. La séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2023 sera annulée.

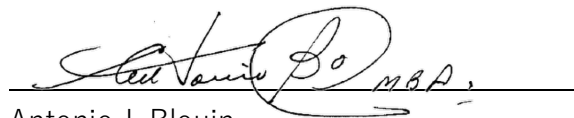
La directrice générale propose de tenir une séance extraordinaire le 30 novembre prochain pour la nomination à la direction des études et pour effectuer le suivi budgétaire.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

## 39. LEVÉE DE LA SÉANCE


Sur une proposition de M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée, appuyée par M<sup>me</sup> France Côté, le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 17 h 05.

## SIGNATURES



Antonio J. Blouin

Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale